

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 20 novembre 2020

Absente : Marion Horn procuration à François Prigent.

❖ **Acquisition d'un columbarium.**

Proposition des Ets Le Morvan P.F. Plestin les Grèves.

Monument comportant 8 cases en granit poli gris Huelgoat y compris la dalle de béton pour recevoir le columbarium.

Accord de principe sur la couleur et le modèle de l'ensemble du conseil municipal.

Montant H.T. : 4 520,83 € / TTC 5 425,00 €

Délibération.

Vote : Unanimité

❖ **Projet de rénovation du local « jeunes ».**

Rencontre de l'entreprise avec Yves Le Jeune, adjoint aux travaux.

Demande de devis pour la rénovation de l'intérieur et du bardage extérieur Ouest.

En attente de la proposition. Les travaux seront à programmer sur début 2021 et à inclure dans les prévisions budgétaires.

❖ **Acquisition d'un ordinateur portable pour la Mairie (bureau du Maire)**

Proposition de Bureau Vallée à Lannion : PC portable : 899,90 € + Pack office entreprise 299 € + Préparation PC 50 € = Total 1 248,90 € TTC / 1 040,75 € H.T.

Délibération

Vote : Unanimité

❖ **Travaux d'entretien couverture et gouttière de l'église.**

Proposition sur devis de l'entreprise Evin ouverture : 2 000 € H.T. / 2 400 € TTC.

❖ **Loyer de Novembre 2020 du restaurant le 3 T. Demande de suppression.**

Si la période de confinement se prolonge que fait-on pour les mois de décembre 2020 et de Janvier 2021 ?

Décision du conseil pour le mois de novembre : Ok

Décision du conseil pour les mois de décembre et janvier : A voir en janvier 2021.

Délibération

Vote : Unanimité pour novembre.

❖ **Bons d'achats de fin d'année pour le personnel communal.**

Chèques cadeaux de Noël au personnel.

Actuellement nous attribuons 4 bons d'achat de 50 € soit 200 € par employé.

Renouvellement à l'unanimité.

Délibération.

Vote : Unanimité

❖ **Délibération pour le PDIPR (Plan départemental de randonnées).**

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Modèle de délibération :

M. / Mme le Maire soumet au Conseil municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la **mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

1. Emet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;
2. Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public) ;
3. S'engage à :
 - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
 - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
 - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;

 - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
4. Autorise M. / Mme le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Délibération

Vote : Unanimité

❖ **Questions diverses. Inclues à l'ODJ pour cause de réception dans la semaine et d'éviter ainsi une séance de CM supplémentaire.**

- **Délibération pour participation à mise en concurrence par le CDG d'une assurance Cyber sécurité.**

Délibération de principe sans obligation d'adhésion. Adhésion après mise en concurrence en fonction du taux et du coût. Fera l'objet d'un vote ultérieur.

Délibération

Vote : Unanimité

- Convention annuelle entre la commune de Lanvellec et LTC pour l'entretien des « points propres » à la charge de la commune.

Convention concernant les 8 communes de l'ex comm. de communes de Beg ar C'hra.
2 points propres sur la commune : 1 au bourg (ateliers municipaux) 1 à Saint Carré.
Renouvellement annuel.

Rémunération : 450 € x 2 = 900 €

Délibération

Vote : Unanimité

- Devis d'installation d'un poteau incendie

Proposition de l'entreprise Lagadec Pleyber Christ en charge des travaux d'adduction d'eau pour le compte du syndicat d'eau.

La réserve incendie du bourg est obsolète, compte tenu de la réglementation il convient de procéder à l'installation d'un poteau incendie.

Montant H.T. : 2 100 € / TTC 2 520 €.

Délibération

Vote : Unanimité

- Devis complémentaire pour la restauration du retable de la chapelle Saint Goulven.

Le chantier de restauration a débuté le mardi 17 novembre. Suite aux découvertes remarquables réalisées lors de l'examen stratigraphique sur le retable, il nous est proposé de remettre en valeur un état d'origine.

Proposition d'ACR Polychromie (Marie Gouret) 3 940 € H.T. / 4 728 € TTC.

Des dossiers de subventions sont à nouveau à faire : Drac 25%, Conseil Régional 25% et Conseil Départemental 25%. La Fondation Delestre, notre mécène, serait d'accord de prendre en charge le solde. Autorisation de solliciter les subventions si accord pour la proposition.

Délibération

Vote : Unanimité

- Convention avec LTC pour la gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines »

Convention de délégation de gestion annualisée pour l'exploitation des ouvrages. L'agglomération a récupéré, par obligation, la compétence au 1^{er} janvier 2020. LTC confie à la commune la compétence par délégation dans l'attente de la définition précise de la compétence et de la politique de gestion des eaux pluviales urbaines.

Délibération

Vote : Unanimité

- Motion ou avis concernant la fusion au sein de l'AMAPA de Ty Jikour et du CEKB

Nous sommes appelés à donner notre avis sur la proposition de l'AMAPA (organisme privé) pour la fusion entre Ty Jikour basé au Vieux Marché (comprenant 17 communes du territoire LTC) et CEKB (Kreiz Breiz) basé à Sainte Tréphine...

Proposition du conseil : Contre le projet de fusion de 2 entités de l'Amapa et pour un retour dans le giron public en intégrant LTS (Lannion Trégor Solidarités – CIAS).

Avis

Vote : Unanimité

INFOS :

Mairie de Lanvellec - 3, rue du château 22420 Lanvellec Tél. 02 96 35 18 82

Mail : mairie-lanvellec@orange.fr

- **Désignation de la déléguée du conseil municipal à la commission de contrôle de la liste électorale** : Désignée par le Maire. En règle générale, désignation de la plus jeune conseillère : Anne Charlotte Rolland.

- **Pour info : Distribution des colis aux anciens. Acté en séance du CCAS/ F.L. du 13 novembre 2020.**

Distribution de colis aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Distribution par les membres du CCAS en association avec les membres du conseil municipal voulant s'y joindre.

Montant par colis : environ 25 €.

- **Pour info : Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du Bourg**

Les travaux ont débutés le 16 novembre et vont se poursuivre jusqu'à fin décembre.

Travaux exécutés par l'entreprise Lagadec de Pleyber Christ sous couvert du Syndicat d'eau de Traou Long et de la SAUR.

- **Pour info** : Quelques investissements en matériel à prévoir sur 2021 :

1 chaudière à l'ancienne poste.

1 camion pour le service technique. L'ancien ne passera plus au contrôle technique annuel.

1 tondeuse autoportée pro.

- **Décos de Noël** : Installation 2^{ème} semaine de décembre

- **Pot de fin d'année du personnel + foyer logement** : Annulé.

- **Vœux du Maire 2021** : Non envisageable actuellement... sauf amélioration très significative de la situation... !